

G. Brosseau
184, rue Bégin
St-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 4C9
Tél. : (450) 347-2838

1^{er} octobre 2000

Court RÉSUMÉ du mémoire de Gérard Brosseau conformément aux exigences de la Commission.

Mon mémoire à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec se résume essentiellement à ce qui suit :

1- Ma continuation d'un long combat. Mon engagement à fonds dans la lutte pour la survie et l'épanouissement du français au Québec.

2- Je trouve aberrant que nous en soyons réduits, encore aujourd'hui, à quémander l'affirmation non équivoque de notre propre langue à notre propre gouvernement du Québec.

3- Le Québec doit, à tout événement, devenir constitutionnellement et territorialement français.

4- Je trouve inacceptable, voire dramatique que notre actuel premier ministre du Québec, monsieur Lucien Bouchard, refuse obstinément d'utiliser la clause dérogatoire (le nonobstant) lorsque les intérêts vitaux et fondamentaux du Québec sont en jeu, très principalement lorsqu'il s'agit de la question de la langue.

5- Je soutiens que ces États généraux sur la langue n'étaient nullement nécessaires et qu'ils ne sont destinés qu'à "noyer le poisson", la réalité étant, à mon avis, que notre actuel premier ministre ne veut pas vraiment assumer ses responsabilités face à la nécessaire francisation territoriale du Québec.

6- La situation précaire du français au Québec, nous la connaissons! Notre gouvernement n'avait qu'à AGIR, ce que je lui demande de faire sans plus attendre.

=====

GÉRARD BROSSEAU

G. Brosseau
184, rue Bégin
St-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 4C9
Tél. : (450) 347-2838

1^{er} octobre 2000

MÉMOIRE de Gérard Brosseau

à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française aux Québec.

Brève présentation de l'auteur conformément aux exigences de la Commission :

Citoyen de St-Jean-sur-Richelieu (Québec) et passablement connu dans mon milieu en raison de mon option politique qui est celle de l'Indépendance nationale du Québec, je suis depuis longtemps engagé à fond dans notre incessante lutte pour la survie et l'épanouissement de la langue française en terre québécoise. Depuis maintenant près de quarante ans, et de façon constante, j'ai écrit d'innombrables lettres ouvertes dans divers journaux du Québec mais surtout et à peu près régulièrement dans Le Canada Français, de St-Jean, l'hebdo du Haut-Richelieu. J'ai aussi, pendant tout ce temps, participé à de très nombreuses émissions de lignes ouvertes (tribunes téléphoniques) à la radio, parfois même en studio comme invité. Bref, on me connaît au moins un peu!

Monsieur le Président

Distingués membres de la Commission

1- Le présent mémoire se veut, en réalité, la continuation d'un long combat. En effet, ce n'est pas la première fois que je soumetts à notre gouvernement un mémoire sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. C'est la quatrième fois! Au moins! Je l'ai fait vers 1966 (Commission Gendron); en 1977 (élaboration de la loi 101); en 1983 (révision à la baisse, hélas! De la loi 101 de la part de notre gouvernement!)

2- Nationaliste depuis très longtemps, indépendantiste québécois depuis 1957 et membre actif du Parti Québécois depuis ses débuts, je trouve incroyable que nous en soyons réduits, encore aujourd'hui, à quémander l'affirmation non équivoque de notre propre langue à notre propre gouvernement du Québec, lequel gouvernement, est-il besoin de le préciser, est issu du Parti Québécois! Cette situation dépasse l'entendement! D'autant plus, d'ailleurs, que 60% des francophones ont répondu OUI lors du référendum de 1995!

3- Le Québec doit, à tout événement, devenir constitutionnellement et territorialement français. Et ce, en dépit de l'article 133 de la Constitution de 1867 qui a alors fait de la province de Québec une colonie d'Ottawa. Et en dépit de l'article 23 de l'acte constitutionnel de 1982, lequel a enlevé d'importants pouvoirs à l'Assemblée Nationale du Québec.

4- Il y a déjà un bon moment que notre gouvernement aurait dû AGIR, à tout le moins des moins dans les domaines du possible, immédiat, notamment en faisant usage de la clause dérogatoire (le nonobstant) en vue d'abolir la loi 86 et ainsi rétablir l'affichage commercial unilingue français par tout le territoire québécois plutôt que de laisser "Alliance Québec" et consorts traîner constamment le gouvernement du Québec devant les tribunaux! Ici, j'invite mon gouvernement à réfléchir sur ces propos de Chateaubriand : un pouvoir légitime qui capitule n'obtient point merci de ses ennemis!

Il y a déjà aussi un bon moment que notre gouvernement aurait dû imposer la fréquentation obligatoire du CEGEP francophone au même titre que le Primaire et le Secondaire.

Il y a déjà également un bon moment que notre gouvernement aurait dû cesser de payer pour notre propre anglicisation en subventionnant les CEGEP et universités anglophones alors que la loi, ne l'oublions pas, ne l'y oblige même pas!

Mais, à ce jour, rien de tout cela! Pourquoi? La réponse est aussi dramatique que simple : la volonté politique n'y est pas! Et cela est proprement inacceptable!

5- En ma modeste qualité de citoyen ordinaire, d'homme de la rue, je tiens à vous dire, monsieur le Président, que ces États généraux sur la langue n'étaient nullement nécessaires et qu'ils ne sont destinés qu'à "noyer le poisson", la réalité étant que notre actuel premier ministre, monsieur Lucien Bouchard, ne veut tout simplement pas assumer ses responsabilités face à la nécessaire francisation territoriale du Québec. Les "anglophones" de toutes farines semblent l'influencer bien davantage que la grande majorité francophone du Québec!

Je tiens à ne point vous cacher qu'en ce qui concerne la question de la langue, je me méfie de l'actuel chef du gouvernement et président du Parti Québécois! Et j'ajoute que ne suis pas le seul membre du parti, loin de là, à éprouver cette méfiance!

6- La situation précaire de la langue française au Québec, nous la connaissons fort bien! Par conséquent, le gouvernement (qui en est responsable au premier chef) n'avait aucune raison valable d'instituer ces États généraux; il n'avait qu'à AGIR! Et je vous prédis en toute lucidité, monsieur le Président et distingués membres de la Commission, que s'il (mon gouvernement) persiste dans son inaction, cela aura de graves suites; les conséquences en seront, à un moment donné, aussi regrettables pour lui qu'elles seront spectaculaires, veuillez en croire l'homme de terrain que je suis depuis longtemps!

Certes, le présent mémoire, somme toute relativement court et non équivoque, ne plaira pas à tous! Je ne l'ai pas rédigé dans le but de plaire! Je l'ai rédigé dans l'unique but d'essayer de contribuer à titrer mon gouvernement de son sommeil quasi léthargique face à la situation actuelle et à l'avenir de la langue française au Québec.

Je demande à la Commission de bien vouloir m'inviter, malgré tout, à lui faire entendre mon mémoire (lequel en vaudra certainement d'autres) lorsqu'elle tiendra ses audiences publiques dans ma région.

Veillez agréer, monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes remerciements
et mes salutations distinguées.

GÉRARD BROSSEAU

N.B. : Ci-joint support informatique (disquette) comportant le mémoire et le résumé du
mémoire.